

# CLASSIC MOTOR SHOW

FRENCH RIVIERA

FRENCH RIVIERA CLASSIC MOTOR SHOW

OCTOBER 10, 11 & 12, 2014

M.I.N D'AZUR - NICE

## DOSSIER DE PARTENARIAT



## SOMMAIRE

1. L'événement	2
2. Le plan de communication	3
3. Pourquoi devenir partenaire ?	4
4. Les offres de partenariat	5
5. Demande de partenariat	10
6. Nous contacter	13
7. Conditions générales	14

## L'ÉVÉNEMENT

Du 10 au 12 octobre 2014 et pour la première fois sur la Côte d'Azur se déroulera le "French Riviera Classic Motor Show", salon du véhicule de collection auto, moto et bateau. Il se tiendra au M.I.N d'Azur de Nice idéalement situé à 10 minutes du centre-ville, à 2 minutes de l'autoroute et de l'aéroport sur plus de 10 000 m<sup>2</sup> de surface d'exposition et 50 000 m<sup>2</sup> de parkings gratuits. Soutenu par la ville de Nice, la métropole, le conseil général des Alpes-Maritimes et la région PACA ainsi que par la Fédération Française des véhicules de collection il sera l'événement majeur de l'automne.

Près de 120 exposants et plusieurs milliers de visiteurs locaux, nationaux et internationaux y sont attendus. La « Collection du Prince » de Monaco nous fait l'honneur de participer au salon. De nombreuses animations orchestrées par Claude Jullian speaker officiel du Grand Prix de F1 de Monaco sont prévues : piste de véhicules de collections pour enfants, simulateurs, slot-racing, démarrage moteurs, véhicule de collection peint par l'artiste MOYA, prévention routière, dédicaces des personnalités... Une exposition de modèles d'exception Ferrari, Maserati pour son centenaire et Porsche racing avec des voitures uniques comme la 917 Spyder Can-am, une autre sur les motos MV-Agusta, une collection unique de bateaux racers, la célébration des 80 ans de la traction et des 50 ans de la Gordini sont aussi au programme.

People Organisation est l'agence créatrice de l'événement avec une expertise de plus de 15 ans dans l'organisation de manifestations notamment automobiles qui garantit une grande qualité de prestations. Elle a pour objectif d'installer le French Riviera Classic Motor Show comme le salon incontournable du véhicule de collection sur la Côte d'azur, en France et en Europe.

### QUI EXPOSE ?

- Clubs et associations
- Vendeurs et loueurs de véhicules de collection auto, moto et bateau, tourisme et racing
- Constructeurs et importateurs
- Equipementiers
- Restaurateurs, préparateurs
- Services comme assureurs, experts, organisateurs d'événements automobiles
- Automobilia (objets auto, moto et bateau, artistes et galeries d'art)
- Accessoiristes et vendeurs de pièces détachées
- Particuliers propriétaires d'un véhicule de collection à vendre

### QUI VISITE ?

Le FRENCH RIVIERA CLASSIC MOTOR SHOW accueillera plusieurs milliers d'amateurs, de professionnels et de collectionneurs français et étrangers, des journalistes presse, TV, radio, des institutionnels ainsi que des visiteurs locaux, nationaux et internationaux. Plus de 10 000 visiteurs attendus sur les 3 jours.

### LES + DU SALON

- Un emplacement idéal situé à 2 minutes de l'aéroport, de l'autoroute et 10 minutes du centre-ville
- 50 000 m<sup>2</sup> de parkings gratuits et 10 000 m<sup>2</sup> de surface d'exposition
- Des véhicules rares et uniques présentés
- Un salon novateur sur la Côte d'Azur
- Des clients potentiels en plus grand nombre qu'ailleurs dont 2 300 propriétaires conviés
- De gros collectionneurs installés sur la Côte d'Azur avec près de 50% du parc français
- Un public de plus d'un million 200 000 habitants attiré par les grands événements automobiles
- Une région touristique de renommée mondiale
- Un climat idéal au mois d'octobre avec des températures supérieures à 20°
- Une équipe d'organisation expérimentée



## LE PLAN DE COMMUNICATION

### AFFICHAGE

Campagne urbaine sur le littoral 15 jours avant le salon sur les réseaux Clear Channel, Pisoni, CBS de Menton à Cannes. Partenariat avec la métropole et la ville de Nice qui nous font bénéficier de leurs emplacements réservés J.C Decaux avec plus de 400 faces sur : panneaux d'affichage, tramway, arrière de bus, abribus

Banderole sur le pont de la RN 202 l'un des passages les plus fréquentés de Nice.

Affiches du salon pendant 3 semaines sur les vitrines des magasins des artères principales des villes du littoral

### PRESSE

*Spécialisée* : encarts publicitaires et rédactionnels dans les magazines français et européens: LVA, auto-retro, classic and sports cars (Angleterre), ruote Classiche (Italie),

*Grand Public* : Partenariat avec Nice-Matin : annonces, articles et rédactionnels dans toutes les éditions du quotidien Nice Matin partenaire du salon avec montée en puissance durant 3 semaines avant l'événement et rédactionnels une semaine après.

### RADIO

Spots radios et jeu concours sur Kiss FM, Nostalgie, Riviera radio, Virgin Radio, France Bleu Azur, Radio Monaco, Cannes Radio, RMC votre auto.

### TÉLÉVISION

Reportages prévus sur TF1 auto-moto, M6 turbo, Direct auto D8, fast Club W9, V6 AB moteurs, RTL9, Auto Info TV première, France 3 Côte d'Azur, TMC, Azur TV ainsi que sur les webstv de ces sites.

### INTERNET

- Site du salon [www.fr-cms.com](http://www.fr-cms.com) vu par les visiteurs avec achat de la billetterie en ligne
- Vu aussi par les professionnels, collectionneurs et passionnés. Plus de 50 000 visites entre Mai et Novembre
- Site People Organisation [www.peopleorg.com](http://www.peopleorg.com) avec plus de 8 000 visites par mois
- Opérations de marketing direct : mailing et publipostage, phoning, textos, newsletters
- Campagne de Google adwords
- Campagne de marketing viral : e-mailing, jeu-concours, campagne SMS, réseaux sociaux, blogs.
- Echanges de liens sur des sites ciblés

### EVENEMENT

Participation à différents salons en tant qu'exposant

Circulation de véhicules d'époque logotés à l'affiche du salon dans les villes à partir du Lundi 6 Octobre

### DOSSIER DE PRESSE

Adressé à plus de 4000 professionnels des médias spécialisés et grand public ainsi qu'aux institutionnels

### COMMUNIQUES DE PRESSE

Adressé aux mêmes médias à chaque annonce importante avant, pendant et après le salon. 35 prévus

### CONFERENCE DE PRESSE

30 jours avant le salon, réunissant l'ensemble de la presse et des médias pour annoncer le programme du salon

## POURQUOI DEVENIR PARTENAIRE ?

- L'automobile de collection, un marché porteur : 400% d'augmentation en 10 ans, plus que celui des œuvres d'art (195%), des grands vins (166%) ou encore des montres de collection (76%) sur la même période.
- Un salon avec des véhicules prestigieux comme ceux de la collection du Prince de Monaco mais pas seulement.
- Des milliers de visiteurs à pouvoir d'achat supérieur à la moyenne
- L'opportunité d'associer son image à un évènement très qualitatif et unique sur la Côte d'Azur.
- L'opportunité d'être le premier à investir à moindres frais sur un événement qui va très vite grossir au fil des éditions et dépasser les frontières.
- Un plan média très important pour un retour sur investissement incomparable par rapport à une campagne publicitaire traditionnelle.
- Un événement très demandé par les médias avec beaucoup de demandes d'accréditations permettant d'importantes retombées.
- Accroître directement son portefeuille clients grâce aux milliers de visiteurs concentrés pendant les 3 jours.
- Un important soutien des institutionnels : Ville, Métropole, Conseil général et avec le quotidien Nice Matin et Var Matin.
- Une manifestation propice à vos opérations de relations publiques
- Des valeurs identiques à celle de votre entreprise : savoir-faire, qualité, excellence, passion, précision, performance, innovation, patrimoine...

## OFFRES DE PARTENARIAT

Vous souhaitez vous associer au FRENCH RIVIERA CLASSIC MOTOR SHOW ? Nous vous proposons plusieurs formules de partenariat adaptées à vos attentes et votre budget :

### 1)- PARRAIN OFFICIEL AVEC « NAMING »

Pour une durée de 3 ans minimum. Vous êtes le principal partenaire de l'événement. Vous partagez le nom du salon : « (votre nom) French Riviera Classic Motor Show ». Vous êtes associé de manière globale à toutes nos campagnes de communication avant, pendant et après l'événement. Vous générez des milliers de contacts médias répartis entre les différents supports presse, affichage, TV, internet et radio. Vous bénéficiez d'une visibilité positive et de prestations uniques pendant le salon. Vous touchez un très grand public. Votre notoriété est rapidement accrue. Votre investissement est minime par rapport aux tarifs d'une campagne de publicité classique pour un tel niveau de présence médiatique.

### 2)- PARTENAIRE OFFICIEL

Pour une édition au minimum. Nous étudions et développons avec vous le plan d'action le plus efficace pour valoriser votre image et celle de vos produits. Originalité : votre nom associé à l'une des zones du salon.

### 3)- FOURNISSEUR OFFICIEL

Vous souhaitez communiquer et être vu grâce à vos produits ou services sur place. Nous étudions avec vous la manière la plus utile et valorisante de vous intégrer de manière dynamique dans notre dispositif de services premium.

## 1)- PARRAIN OFFICIEL AVEC « NAMING » : 35 000 € HT/an pour 3 éditions minimum

- Votre nom associé à celui du salon « (votre nom) French Riviera Classic Motor show »
- Le titre de « parrain officiel » sur l'ensemble des outils de communication
- Votre logo et votre nom sur :
  - Tous les supports de communication : affichage, presse, télévision
  - L'affiche géante dessinée par l'artiste renommé Moya à l'entrée principale du salon
  - Le plan d'orientation général du salon\* placé à l'entrée principale sur panneau
  - Le sac officiel offert aux visiteurs avec un support de votre choix à l'intérieur
  - Les cordons et les badges officiels du salon (exposants –visiteurs professionnels –medias)
  - Les billets d'entrée au salon
  - Le plan officiel du salon \*\* distribué gratuitement à tous les visiteurs
  - les invitations officielles du salon, à la conférence de presse, au cocktail VIP
  - Le site internet du salon [www.fr-cms.com](http://www.fr-cms.com) \*\*\* avec une bannière en page d'accueil de Mai à Novembre 2014 ainsi que sur la page dédiée des partenaires et fournisseurs du salon
  - Les réseaux sociaux facebook et twitter
  - Les newsletters (2 par mois à partir du mois de Mai adressées aux 12000 contacts qualifiés de notre base de données (propriétaires, clubs, professionnels...))
  - Le dossier et les communiqués de presse adressés à notre fichier de 4000 médias
  - La décoration du lieu de la conférence de presse et du cocktail VIP
  - Les vêtements du staff
  - Les feuilles à en-tête du salon lors d'envois de courriers
  - 2 marquages au sol en zone principale (Format 60cmX60cm logo sur fond blanc + n° de stand)
- Un ½ page en couverture sur le plan officiel du salon
- Un Emailing promotionnel exclusif en utilisant notre base de données envoyé à tous les contacts
- Lien vers votre site internet
- Un stand dédié sur le salon de 40 m<sup>2</sup>
- La communication des retombées presse et medias après le salon
- 100 invitations /par jour pendant les 3 jours du salon
- 50 invitations au cocktail VIP
- 5 badges exposants pour les 3 jours
- Droits d'utilisation du logo et nom du salon et de la formule « parrain officiel du .... » pour toutes vos actions de communication et de promotion jusqu'à Novembre 2014

## 2)- PARTENAIRE OFFICIEL : 20 000 € HT/an pour 1 édition minimum

- Le titre de « partenaire officiel » sur tous les outils de communication du salon
- Une zone du salon à votre nom (6 zones en tout : espace racing, automobilia, animations, etc.)
- Votre logo et votre nom sur :
  - Tous les supports de communication : affichage, presse, télévision
  - L'affiche géante dessinée par l'artiste renommé Moya à l'entrée du salon
  - Le plan d'orientation général du salon\* placé à l'entrée principale
  - Le sac officiel offert aux visiteurs
  - Les badges officiels du salon (exposants –visiteurs professionnels –medias)
  - Les billets d'entrée au salon
  - Le plan officiel du salon \*\*distribué gratuitement à tous les visiteurs
  - Les invitations officielles du salon, à la conférence de presse, au cocktail vip
  - Le site internet du salon [www.fr-cms.com](http://www.fr-cms.com) \*\*\* avec une bannière en page d'accueil de mai à Novembre 2014 ainsi que sur la page dédiée des partenaires et fournisseurs du salon
  - Les réseaux sociaux facebook et twitter
  - Les newsletters (2 par mois à partir du mois de mai adressées aux 12000 contacts qualifiés de notre base de données (propriétaires, clubs, professionnels...))
  - Le dossier et les communiqués de presse
  - La décoration du lieu de la conférence de presse et du cocktail vip
  - Les vêtements du staff
  - Les feuilles à en-tête du salon lors d'envois de courriers
- Un ¼ de page sur le plan officiel du salon
- Un Emailing promotionnel exclusif en utilisant notre base de données envoyé à tous les contacts
- Lien vers votre site internet
- Un stand dédié sur le salon de 30 m<sup>2</sup>
- La communication des retombées presse et medias après le salon
- 50 invitations /par jour pendant les 3 jours du salon
- 30 invitations au cocktail vip
- 4 badges exposants pour les 3 jours
- Droits d'utilisation du logo et nom du salon et de la formule « partenaire officiel du .... » pour toutes vos actions de communication et de promotion jusqu'à novembre 2014



### 3)- FOURNISSEUR OFFICIEL montant à définir. Pour une édition minimum en échange marchandises en fonction des besoins du salon

- Le titre de « fournisseur officiel » sur tous les outils de communication du salon
- Votre logo et votre nom sur :
  - Tous les supports de communication : affichage, presse, télévision
  - L'affiche géante dessinée par l'artiste renommé Moya à l'entrée du salon
  - Le plan d'orientation du salon \* placé à l'entrée principale
  - Le sac officiel offert aux visiteurs
  - Le plan officiel du salon\*\* distribué gratuitement à tous les visiteurs
  - Le site internet du salon [www.fr-cms.com](http://www.fr-cms.com) \*\*\* avec une bannière en page d'accueil de mai à Novembre 2014 ainsi que sur la page dédiée des partenaires et fournisseurs du salon
  - Les réseaux sociaux Facebook et Twitter
  - Les newsletters (2 par mois à partir du mois de mai adressées aux 12000 contacts qualifiés de notre base de données (propriétaires, clubs, professionnels...))
  - Le dossier et les communiqués de presse
  - La décoration du lieu de la conférence de presse et du cocktail vip
  - Les vêtements du staff
- 1/8<sup>ème</sup> de page sur le plan officiel du salon
- Un emailing promotionnel exclusif en utilisant notre base de données envoyé à tous les contacts
- Lien vers votre site internet
- Un stand dédié sur le salon de 20 m2
- La communication des retombées presse et medias après le salon
- 30 invitations /par jour pendant les 3 jours du salon
- 20 invitations au cocktail vip
- 3 badges exposants pour les 3 jours
- Droits d'utilisation du logo et nom du salon et de la formule « fournisseur officiel du ... » pour toutes vos actions de communication et de promotion jusqu'à novembre 2014

\* Le plan d'orientation général du salon est remis gratuitement à chaque visiteur dès son arrivée. Il s'agit d'un réel outil de visite lui permettant de situer les exposants, donnant le détail du programme du salon, des animations, afin d'élaborer son plan de visite personnalisé.

*Eléments à fournir :*

Annonce au format ¼ de page 210 x 297 mm + 5 mm de fond perdu sur les 4 côtés ou annonce au format 1/8<sup>ème</sup> page 90 x 130 mm  
Fichier .tif / .jpg / .png  
CMJN  
300 dpi minimum

\*\* Orientez les visiteurs vers votre stand en faisant apparaître votre logo et votre numéro de stand sur le plan général du salon placé à l'entrée principale de l'exposition et visible par les visiteurs dès leur arrivée.

*Eléments à fournir :*

Logo de votre société en Haute Définition  
Fichier .tif / .jpg / .png  
CMJN  
300 dpi minimum

\*\*\* Le site [www.fr-cms.com](http://www.fr-cms.com) est l'outil indispensable aux visiteurs pour s'inscrire en ligne et préparer leur visite du salon. Il est référencé dans les principaux moteurs de recherche et cité sur tous les supports de communication (annonces, dossiers de presse, affiches, invitations, e-mailings...).

*Eléments à fournir :*

Logo de votre société en Haute Définition  
Fichier .tif / .jpg / .png  
CMJN  
72 dpi minimum

## DEMANDE DE PARTENARIAT

Pages 10,11 et 12 à retourner accompagnées du règlement total en € TTC pour confirmer votre demande à  
**PEOPLE ORGANISATION - 1 Avenue Emile Roux - Le Front de Mer C - 06200 - Nice (France)**

### MERCI D'ECRIRE EN LETTRES CAPITALES

Nom de votre société (texte publié dans le catalogue exposant)

.....

Raison sociale.....

Adresse.....

.....

Code postal ..... Ville ..... Pays .....

Mail ..... Site internet .....

Tél. .... Fax .....

N° TVA intracommunautaire .....

### ADRESSE DE CORRESPONDANCE (SI DIFFERENTE DE VOTRE SOCIETE)

Raison sociale.....

Adresse.....

.....

Code postal ..... Ville ..... Pays .....

Mail ..... Site internet .....

Tél. .... Fax .....

N° TVA intracommunautaire .....

**NOMS DES RESPONSABLES DE VOTRE ENTREPRISE**

**Direction Générale**

Civilité : M / Mme / Mlle

Nom .....

Prénom .....

Fonction .....

Mail .....

Tél. ....

**Nom du responsable salon (contact organisateur)**

Civilité : M / Mme / Mlle

Nom .....

Prénom .....

Fonction .....

Mail .....

Tél. ....

**PRESENTATION DE VOTRE ENTREPRISE** *texte en français qui paraîtra dans les supports de communication*

Nous adresser votre texte par mail à [info@fr-cms.com](mailto:info@fr-cms.com) - 120 mots maxi

.....  
.....  
.....  
.....

Votre activité principale .....

Vos activités secondaires .....



Choix de votre formule de partenariat :

	Montant HT	Total HT
Partenaire Titre	35 000 €	
Partenaire Officiel	20 000 €	
Fournisseur Officiel	A définir en échange marchandise	
	TVA 20%	
	<b>TOTAL TTC</b>	

Versement total obligatoire lors de l'inscription

Mode de paiement :  Chèque bancaire  Virement  Carte bancaire

- Chèque à l'ordre de People Organisation

- Virement bancaire : Indiquer en référence le nom du salon et votre raison sociale

**RIB** : CCM Nice baie des Anges / Banque 10278 Guichet 07966 N° compte 00020124001 Clé 03

**IBAN** : FR76 1027 8079 6600 0201 2400 103 / **BIC/SWIFT** : CMCIFR2AVAL

*Pour l'exposant étranger : Il doit mentionner impérativement sur l'ordre de virement la mention expresse suivante "Règlement sans frais pour le bénéficiaire" et une copie doit être jointe au dossier ou envoyée par fax au +33 4 93 83 52 11. La TVA (20 %) est récupérable.*

- Carte bancaire : Une autorisation de débit vous sera adressée sur demande

### Votre engagement

Le soussigné demande à être partenaire du French Riviera Classic Motor Show. Il s'engage à se conformer aux conditions de la présente demande et aux conditions générales de vente.

Date .....

Société .....

Nom et prénom du signataire .....

Mention lu et approuvé / Signature & Cachet de l'entreprise

### Envoi du formulaire

Pour confirmer votre demande, les pages 10,11 et 12 du dossier sont à renvoyer à People Organisation, accompagnées du paiement total ou de la copie de l'avis de virement par :

**Email** : [info@fr-cms.com](mailto:info@fr-cms.com)









**Fax** : +33(4)93 835 211

**Courrier** : People Organisation - 1 Avenue Roux, Le Front de Mer C - 06200 Nice

Pour toutes questions veuillez contacter Anaëlle ou Thomas au +33(4)93 219 501 ou par email : [office@peopleorg.com](mailto:office@peopleorg.com)

## NOUS CONTACTER

CONTACT
<p><b>PEOPLE ORGANISATION</b></p> <p>1 Avenue Emile Roux Le Front de Mer C 06200 - Nice (France)</p> <p><b>Tel.:</b> +33 (0)4 93 21 95 01 <b>Fax.:</b> +33 (0)4 93 83 52 11 <b>Mail :</b> info@fr-cms.com <b>Web :</b> www.fr-cms.com</p>

SUIVEZ-NOUS SUR LES RESEAUX SOCIAUX		
	Facebook	<a href="http://www.facebook.com/pages/People-Organisation/359914307359780">http://www.facebook.com/pages/People-Organisation/359914307359780</a>
	Twitter	<a href="https://twitter.com/PeopleOrg">https://twitter.com/PeopleOrg</a>
	Google+	<a href="https://plus.google.com/117461178958341538689/posts">https://plus.google.com/117461178958341538689/posts</a>
	Linkeln	<a href="http://www.linkedin.com/company/2876039?trk=tyah">http://www.linkedin.com/company/2876039?trk=tyah</a>
	Viadeo	<a href="http://fr.viadeo.com/fr/company/people-organisation">http://fr.viadeo.com/fr/company/people-organisation</a>
	Instagram	<a href="http://extragr.am/peopleorg">http://extragr.am/peopleorg</a>
	Pinterest	<a href="http://pinterest.com/peopleorg">http://pinterest.com/peopleorg</a>
	Youtube	<a href="http://www.youtube.com/user/PeopleOrgRacing">http://www.youtube.com/user/PeopleOrgRacing</a>

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE MISE À DISPOSITION DU(DES) SUPPORT(S) ET DE(S) (L')ESPACE(S) PUBLICITAIRE(S) ET DU(DES) SERVICE(S) COMPLÉMENTAIRE(S) COMMANDÉ(S)

### 1. PRINCIPES PREALABLES

People Organisation, SARL au capital de 80 000€, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 483 878 633 R.C.S. Nice, dont le siège social est sis à l'adresse indiquée dans le bon de commande ci-joint, est la société organisatrice du French Riviera Classic Motor Show. Elle prépare la première édition de cette manifestation, qui se déroulera du 10 au 12 octobre 2014 au M.I.N. d'Azur de Nice (ci-après le « Salon »). A l'occasion et pour les besoins de la tenue de ce salon, People Organisation a mis en place des espaces publicitaires (les « Espaces Publicitaires ») au sein de divers supports de communication, de sponsoring et de relations publiques présentés dans sa documentation technique et commerciale correspondante, ci-après dénommés « Supports ». La présente commande (la « Commande ») est établie entre le client (le « Client ») dont les noms et coordonnées sont indiqués dans la partie correspondante du bon de Commande ou Conditions Particulières ci-joint(es) (ci-après le « bon de Commande ») et son fournisseur, la société People Organisation, pour la mise à disposition au Client de certains Espaces Publicitaires au sein de Supports et le cas échéant, la fourniture par People Organisation au client de prestations de services complémentaires. Elle est régie par les présentes conditions générales, le bon de commande (ou les conditions particulières) et le cas échéant, le Règlement Général du Salon, selon ce qui sera indiqué dans le bon de Commande ou les Conditions Particulières en fonction du type de Support/Espace Publicitaire/services complémentaires choisis. S'il est représenté par un tiers mandataire, le Client devra fournir à People Organisation au plus tard lors de la passation de sa commande, une copie du contrat de mandat écrit qui le lie à ce tiers pour les besoins de cette commande et établi en bonne et due forme notamment au regard de la législation applicable aux intermédiaires en matière de contrat de publicité. Le Client ne pourra agir par le biais d'un tel mandataire pour les besoins de la Commande que si ce contrat de mandat écrit a bien été remis à People Organisation dans les conditions susvisées.

### 2. COMMANDE

Le Client déclare avoir pris connaissance des différents Supports, Espaces Publicitaires, et le cas échéant des services complémentaires pouvant être mis à sa disposition/lui être fournis. Il confirme son choix d'Espace Publicitaire, de Support et selon le cas, de services complémentaires selon les termes figurant dans le bon de Commande ou les Conditions Particulières. Ce bon de Commande/ces Conditions Particulières dûment rempli(es) et signé(es) par le client, ou par le tiers mandataire, devra(devront) être adressé(es) par courrier ou télécopie à People Organisation au plus tôt pour bénéficier des disponibilités, à l'adresse/au numéro qui y est également indiqué(e), accompagné le cas échéant de l'acompte que ce dernier/ces dernières prévoi(en)t en fonction des types de Supports/Espaces Publicitaires et selon le cas, des services complémentaires choisis. En tout état de cause, sauf si People Organisation ne sélectionne pas la Commande selon les termes visés ci-après, la passation de la Commande par le Client entraîne l'acceptation ferme et irrévocable de sa part de payer le prix convenu et de se soumettre aux termes des présentes et du bon de Commande/des Conditions Particulières. Le Client devra avoir fait parvenir à People Organisation un exemplaire/descriptif détaillé du contenu publicitaire qu'il souhaite voir figurer au sein de ou des Espaces Publicitaires/Supports commandés (si le Client le souhaite et s'il est déjà disponible, le Client pourra d'ores et déjà faire figurer cet exemplaire/ce descriptif, dès la passation de la Commande, en annexe au bon de Commande/aux Conditions Particulières). Le comité de sélection de People Organisation statuera sur les demandes après examen des dossiers. Il n'est pas tenu de motiver un éventuel refus. En tout état de cause, les Commandes ne seront acceptées que sous réserve (i) de la disponibilité des Supports/Espaces Publicitaires choisis et (ii) de la conformité de la Commande aux termes du bon de Commande/des Conditions Particulières et des présentes Conditions Générales (et sous réserve notamment du respect des dates butoirs éventuelles). Si elle est acceptée, la Commande du Client fera l'objet d'un accusé de réception établi par People Organisation qui sera renvoyé au client. Cet accusé de réception confirmera le(s) Support(s), Espaces Publicitaires et le cas échéant services complémentaires demandé(s) par le client et validera définitivement la Commande du Client (ci-après l'« Accusé de Réception »).

Si la Commande du Client n'est pas sélectionnée par People Organisation, cette dernière le notifiera par écrit au Client et lui retournera les sommes qu'il aura le cas échéant déjà versées. Le Client dont la candidature est refusée ne pourra prétendre à aucune indemnité quand bien même sa candidature aurait été sollicitée par People Organisation.

### 3. Livraison des supports/espaces publicitaires

Un exemplaire type (hors site) de chaque Espace Publicitaire commandé par le Client, incluant le contenu que le Client aura indiqué dans le bon de Commande/les Conditions Particulières (sous réserve de sa validation), sera remis au Client une fois cet exemplaire type disponible. Cet exemplaire type fera l'objet d'un bon à tirer (BAT) à signer par le Client. Une fois ce BAT signé par lui, le contenu publicitaire du Client préalablement validé par People Organisation sera diffusé selon les conditions (notamment de volume/fréquence) indiquées dans la documentation commerciale remise par People Organisation. Certains supports comme le marquage au sol feront l'objet d'une livraison sur site en présence du Client ou de son mandataire, sauf avis contraire du Client, et un justificatif de réalisation du support et de mise à disposition de chaque Espace Publicitaire commandé sera établi par écrit. Dans le cas des Supports sur site, il est admis par le Client lors de la passation par lui de sa Commande que People Organisation se réserve le droit de modifier le positionnement du ou des panneaux commandés par rapport à ce qui aura pu être indiqué dans la documentation de People Organisation ou dans le bon de Commande/les Conditions Particulières, et ce dans un rayon « raisonnable » à partir de l'emplacement initialement prévu, afin de tenir compte des contraintes techniques du site..

### 3 BIS. FOURNITURE DE SERVICES COMPLEMENTAIRES

Selon ce qui sera expressément convenu entre les parties au moment de la passation de la Commande, People Organisation pourra être amené à fournir certains services complémentaires à la mise à disposition de Supports/Espaces Publicitaires et consistant, sans que cette liste soit exhaustive, à affréter des véhicules ou organiser des buffets au profit du Client, à lui fournir certains accès à ses bases de données d'exposants ou encore à lui fournir des invitations à divers événements programmés sur le thème ou à l'occasion du Salon le cas échéant, le contenu, les modalités de fourniture et le prix éventuel de ces services complémentaires sont détaillés dans le bon de Commande ou les Conditions Particulières.

### 4. FACTURATION/REGLEMENT

A réception du bon de Commande/des Conditions Particulières dûment complété(es), accompagné(es) le cas échéant de l'acompte visé ci-dessus, People Organisation émettra à l'attention du Client, et enverra le cas échéant au mandataire du plan media, la facture correspondante à sa Commande. Pour les catégories de Supports ou services complémentaires nécessitant un acompte People Organisation sera en droit de refuser l'intégralité de la Commande et, en conséquence, l'accès du Salon au Client ou la fourniture à celui-ci des services complémentaires commandés, si cet acompte n'a pas été versé par le Client selon ce qui est indiqué dans le bon de Commande/les Conditions Particulières. Pour tout autre Support (ou autre service complémentaire) ne nécessitant pas d'acompte initial partiel, le prix de la Commande, tel qu'indiqué dans la facture de People Organisation, devra être réglé par le Client dans le délai prévu indiqué dans le bon de Commande/les Conditions Particulières). Toute somme versée à People Organisation sera encaissable par elle à réception. Les sommes facturées seront celles indiquées dans ses tarifs en vigueur au moment de la passation de la Commande.

### 5. ANNULATION

En cas d'annulation par le Client avant le 10 juillet 2014 ou autre date qui serait indiquée dans le bon de Commande/les Conditions Particulières), People Organisation reversera au Client le prix de la Commande (ou tout acompte partiel, selon le type de Support/Espace Publicitaire/service complémentaire choisi) que le Client lui aura déjà versé, le cas échéant. En cas d'annulation par le Client entre le 10 juillet et le 1<sup>er</sup> septembre People Organisation facturera un montant égal à cinquante pour cent

(50%) de la totalité du prix qui aurait dû être versé par le Client au titre de la Commande. Dans la mesure où ce montant de cinquante pour cent (50%) n'aurait pas déjà été versé par le Client, celui-ci devra régler cette facture dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de sa date d'émission. Toute annulation par le Client reçue après le 1<sup>er</sup> septembre entraînera l'obligation pour le Client de payer la totalité de la Commande, selon les mêmes modalités de paiement que celles visées au paragraphe précédent. En cas d'annulation selon l'une des hypothèses susvisées, People Organisation pourra disposer du Support/Espace Publicitaire concerné et l'attribuer à un autre Client, sans qu'une quelconque indemnité ne puisse être réclamée par le Client au titre de cette annulation/ réattribution. Hormis un cas de force majeure qui sera résolu selon les termes visés ci-après à l'article « force majeure », si tout ou partie du Support/d'un Espace Publicitaire commandé ne pouvait pas être livré au Client (sous forme de BAT ou de livraison sur site), pour quelque raison que ce soit, les parties acceptent que ce/cet Support/ Espace Publicitaire soit remplacé par tout Support/Espace Publicitaire équivalent et disponible que People Organisation jugera pertinent et qui sera proposé au Client pour validation, cette validation ne pouvant en tout état de cause être refusée que pour des motifs raisonnables. En cas d'impossibilité pour People Organisation de proposer un tel Support/Espace Publicitaire de remplacement ou si le Support/l'Espace Publicitaire de remplacement proposé par People Organisation est refusé par le Client pour des motifs raisonnables, et dans la mesure où le défaut de livraison du Support/de l'Espace Publicitaire initial ne résulte pas du fait du Client lui-même, la Commande de ce Support/cet Espace Publicitaire sera annulée et People Organisation remboursera au Client la totalité des sommes que celui-ci lui aura versées, le cas échéant, au titre de cette Commande. Aucune autre indemnité ne sera versée au Client au titre d'un quelconque défaut de livraison des Supports/Espaces Publicitaires commandés, quel que soit le motif et la date de l'annulation de la Commande par People Organisation.

#### **6. GARANTIE**

Le Client reconnaît que le ou les Supports, Espaces Publicitaires et le cas échéant, services complémentaires qui ser(a)ont mis à sa disposition, lui seront fournis au titre d'une Commande ser(a)ont livré(s)/fourni(s) en l'état sans garantie d'aucune sorte autre que celle de sa(leur) conformité aux présentes Conditions Générales et au bon de Commande (ou aux Conditions Particulières) adressé(es) par le Client, une fois ce bon de Commande/ces Conditions Particulières validé(es) par People Organisation. Les Support(s)/Espace(s) Publicitaire(s) et selon le cas, les résultats des services complémentaires objet de la Commande devront être utilisés par le Client conformément aux présentes Conditions Générales, au bon de Commande (ou aux Conditions Particulières), à la documentation commerciale/technique qui sera remise par People Organisation ainsi qu'aux Conditions Générales de Vente (CGV) du Salon dans la mesure où celui-ci s'appliquerait à la Commande selon ce qui sera indiqué dans le bon de Commande/les Conditions Particulières. Le cas échéant, le Client devra se comporter au sein et à l'occasion du Salon/de l'utilisation des services complémentaires selon ce qui sera prescrit dans ces Conditions Générales de Vente (CGV) dont il déclare expressément accepter l'intégralité des termes (notamment en ce qui concerne le respect de la réglementation des foires et salons, les normes de sécurité, d'assurance, de douanes (selon les produits exposés le cas échéant), les modalités d'organisation du Salon et d'attribution/localisation des Supports, le montage/démontage, l'aménagement et la remise en état des Supports, le transport des produits et équipements exposés, l'accès au Salon, la fixation de ses heures d'ouverture et de fermeture et les conditions d'occupation des emplacements. Tout manquement par le client aux termes qui précèdent pourra entraîner la résiliation de plein droit et sans mise en demeure préalable de la Commande par People Organisation par lettre recommandée avec accusé de réception, l'intégralité du montant de la Commande déjà versé par le Client (le cas échéant) restant alors due par le Client à People Organisation quand bien même la livraison sur site du Support/de l'Espace Publicitaire commandé (ou BAT correspondant) n'aurait pas encore eu lieu. Ceci s'appliquera sans préjudice de tous dommages et intérêts que People Organisation se réserve le droit de réclamer du fait d'un tel manquement. Quand bien même People Organisation aurait validé la Commande du Client et lui aurait adressé un accusé de réception correspondant, le Client reconnaît qu'il sera seul responsable du contenu inséré dans chaque Support/Espace Publicitaire commandé. Le Client déclare que ce contenu respectera en tous points le droit applicable et notamment qu'il ne saura en aucun cas, en tout ou partie, constituer une publicité mensongère ou de nature à induire en erreur ou encore donner lieu à une quelconque action en concurrence

déloyale ou contrefaire les droits de People Organisation ou d'un tiers (notamment en raison des produits, documents, marques et autres créations exposés/ insérés dans l'Espace Publicitaire commandé par le Client). Le Client reconnaît à ce titre qu'il a obtenu toutes les autorisations nécessaires à cette exposition/insertion selon les conditions visées aux présentes. Le Client garantit et indemnise People Organisation pour tout préjudice direct ou indirect, réel, personnel et certain qu'elle serait amenée à subir (et tous frais de justice qu'elle serait amenée à encourir y compris tous frais d'avocats) du fait de l'insertion/exposition de ce contenu sur le Support et/ou dans l'Espace Publicitaire concerné(s). Le Client souscrita et maintiendra en vigueur toute police d'assurance nécessaire pour couvrir l'exécution de ses obligations et responsabilités éventuelles dans le cadre de la présente Commande. People Organisation souscrita une assurance responsabilité civile garantissant les conséquences pécuniaires encourues à l'occasion de dommages matériels et corporels et immatériels consécutifs dans le cadre de l'organisation du Salon. A tout moment, People Organisation pourra demander au Client tout justificatif écrit correspondant à ce ou ces polices d'assurance ainsi qu'aux autorisations de tiers susvisées pour l'exposition/l'insertion du contenu publicitaire du Client et le Client s'engage à lui remettre ce ou ces justificatifs immédiatement.

#### **7. FORCE MAJEURE**

Sont considérés comme cas de force majeure les événements qui revêtent ce caractère selon la jurisprudence des tribunaux français en vigueur au moment de la survenance d'un tel événement. De convention expresse entre les parties, revêtiront en tout état de cause le caractère de la force majeure, les événements suivants : (i) annulation du Salon ou bien non-obtention de l'autorisation d'ouverture du Salon de la part de toute commission de sécurité compétente, pour une cause non imputable à People Organisation, et (ii) toute injonction de faire ou ne pas faire reçue d'une autorité administrative y compris à titre non limitatif la commission de sécurité, police ou Préfecture. En cas d'événement de force majeure entraînant l'interruption des prestations objet de la présente Commande, son exécution sera suspendue pendant tout le temps où People Organisation sera dans l'impossibilité d'assurer ses obligations. Si l'exécution de la Commande est suspendue pendant une durée dépassant un (1) mois, chaque partie pourra résilier la Commande à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception. Une suspension ou résiliation de la présente commande due à un événement de force majeure et qui entraînerait notamment la non fourniture au Client du Support/de l'Espace Publicitaire/des services complémentaires commandés n'ouvrira droit à aucune indemnité au profit du Client et aucune responsabilité de People Organisation ne pourra être engagée à ce titre.

#### **8. DIVERS**

La réservation du Support/Espace Publicitaire/la fourniture des services complémentaires (selon le cas) objet de la Commande est strictement personnelle au Client. Elle ne pourra faire l'objet d'aucune cession, sous-location, partage ou autre transfert, à titre onéreux ou gratuit, de droits et obligations à un quelconque tiers, personne morale ou physique, sans l'autorisation préalable écrite de People Organisation. Les présentes Conditions Générales et le bon de Commande/les Conditions Particulières traduisent l'ensemble des engagements pris par les parties dans le cadre de leur objet. Ils annulent et remplacent notamment tous contrats et autres documents relatifs au même objet, ayant pu être remis, échangés ou conclus, le cas échéant, entre les parties antérieurement à la passation de la Commande et qui ne ferait pas expressément partie intégrante des présentes (ceci comprend à titre non limitatif toutes conditions générales pouvant émaner du client). Le bon de Commande (ou Conditions Particulières) ne pourra(ont) être modifié(s) que par avenant écrit préalablement signé par les représentants dûment habilités du Client et de People Organisation. Les termes des articles 5 à 9 des présentes Conditions Générales et les stipulations correspondantes du bon de Commande (ou des Conditions Particulières) survivront à l'exécution, la résiliation anticipée ou à l'annulation de la Commande, pour quelque raison que ce soit, et ce pendant une durée de dix (10) ans.

#### **9. DROIT APPLICABLE / CONTESTATIONS & JURIDICTION**

La Commande objet des présentes Conditions Générales et du bon de Commande/des Conditions Particulières, sera régie par le droit français. Tout différent relatif à la validité, à l'interprétation et à l'exécution de la Commande y compris des présentes Conditions Générales de Vente relèvera de la juridiction exclusive des tribunaux compétents de Nice, nonobstant pluralité de défendeurs, appel en garantie ou procédure en référé.